

Les otages dans la formation des coalitions
anti-romaines dans le *Bellum Gallicum* de
César

Mariama **Gueye**

Louvain-la-Neuve, le 15 novembre 2018

[Extrait des [Folia Electronica Classica](#), t. 36, juillet-décembre 2018]

**Les otages dans la formation des coalitions anti-romaines
dans le *Bellum Gallicum* de César**

par

Mariama Gueye

Université Cheikh Anta Diop (Dakar)
Département d'Histoire

[<mariamagueye@yahoo.com>](mailto:mariamagueye@yahoo.com)

Summary : To face the armies of Caesar, the Gauls set up systematically coalitions. These military associations are often guaranteed by a hostages' unilateral delivery or a mutual exchange of hostages. But whatever is the borrowed formula, the practice of handing over hostages, disadvantaged by the sociopolitical context of the Gaul upon the arrival of Caesar, does not succeed in slowing down the dislocation of the constituted alliances.

Keywords : Aedui, Ambiorix, Arioviste, *Bellum Gallicum*, Caesar, Coalitions, Gaul, Hostages, Indutiomarus, Mutual exchange, Unilateral delivery, The Resistance, Torture, Vercingetorix.

Résumé : Pour faire face aux armées de César, les Gaulois mettent en place, de manière systématique, des coalitions. Ces associations militaires sont souvent garanties par la livraison unilatérale d'otages ou par un échange mutuel d'otages. Mais quelle que soit la formule empruntée, la pratique de la remise d'otages, desservie par le contexte sociopolitique de la Gaule à l'arrivée de César, ne parvient pas à empêcher la dislocation des alliances constituées.

Mots-clés : Éduens, Ambiorix, Arioviste, *Bellum Gallicum*, César, Coalitions, Gaule, Otages, Indutiomarus, Échange mutuel, Livraison unilatérale, Résistance, Torture, Vercingétorix.

Introduction

L'otage est une figure qui apparaît fréquemment dans le *Bellum Gallicum* de César qui, d'ailleurs, semble lui accorder une place importante dans le processus de la conquête de la Gaule¹. Gage de la bonne foi engagée dans les accords de paix ou alliances militaires², l'otage garantit tantôt les rapports entre César et les Gaulois tantôt les relations entre les habitants de la Gaule³.

L'objet de cet article est d'étudier la présence des otages dans les rapports entre Gaulois à l'arrivée de César afin de déterminer leur place dans le dispositif de la résistance anti-romaine. Il s'agit d'aborder, par conséquent, le recours aux otages non pas comme un rouage dans le processus de la conquête romaine⁴ mais plutôt comme un mécanisme dans la formation, la protection et la consolidation des associations

¹ *Guerre des Gaules* trad. par L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1964 : I, 9 ; I, 14 ; I, 27 ; I, 43 ; II, 3 ; II, 8 ; III, 1 ; III, 9 ; III, 27 ; IV, 16 ; IV, 18 ; IV, 36 ; V, 1 ; V, 20 ; V, 22 ; VI, 3 ; VI, 4 ; VII, 11 ; VII, 13 ; VII, 54 ; VII, 90 ; VIII, 23 ; VIII, 27 ; VIII, 31 ; VIII, 46 ; VIII, 48. Dans tous ces passages de son ouvrage, César fait référence aux otages gaulois. Par ailleurs, le nombre d'otages en sa possession dépasse même celui de ses soldats, M. J. Moscovich, « *Obsidibus Traditis : Hostages in Caesar's De Bello Gallico* », in *The Classical Journal*, Vol. 75, n° 2, 1979, 122.

² Dans leurs relations avec d'autres peuples, Grecs, Carthaginois et Perses utilisent également la livraison d'otages pour garantir leurs engagements. Cf. à ce propos Y. Garlan, « Études d'histoire militaire et diplomatique », in *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1965, 89-2, 332-338 ; A. Aymard, « Philippe de Macédoine, otage à Thèbes », in *Études d'Histoire Ancienne*, Paris, PUF, 1967, 418-435 ; id., « Les otages carthaginois de la fin de la deuxième guerre punique », in *Études d'Histoire Ancienne*, Paris, PUF, 1967, 436-450 et R. Lonis, *Les usages de la guerre entre Grecs et Barbares des guerres médiques au milieu du IV^e s. av. J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres, 1969 ; id., « Les otages dans les relations internationales en Grèce classique », in *Mélanges offerts à Léopold Sédar Senghor*, Dakar, 1977, 215-234. J. Allen consacre à l'étude des otages en Grèce et à Rome une vaste bibliographie dans *Hostages and Hostage-Taking in the Roman Empire*, New York, Cambridge University Press, 2006, 255-280.

³ Arioviste exige aussi des otages des Gaulois après les avoir vaincus à la bataille d'Admagétobrige pour rendre effective leur soumission, *Guerre des Gaules*, I, 31.

⁴ La présence des otages pendant la conquête de la Gaule est déjà abordée par M. J. Moscovich, *The Role of Hostages in Roman Foreign Policy*, Thesis, MacMaster University, Ontario, 1972, 187-209 ; S. Ndiaye, « Le recours aux otages à Rome sous la République », in *Dialogues d'histoire ancienne*, 1995, 21-1, 149-165) ; et M. Gueye, « Les otages dans le règlement des conflits et la conquête : l'exemple du *Bellum Gallicum* », in *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, n°35, 2005, 109-125. C. Walker évoque également l'utilisation des otages gaulois par César pendant la conquête dans *Hostages in Republican Rome*, Center for Hellenic Studies, Washington, 2005, 10-15. De même, E. Arbabe relève la présence des otages comme garants dans certaines coalitions gauloises, *Du peuple à la cité. Vie politique et institutions en Gaule chevelue depuis l'indépendance jusqu'à la fin des Julio-claudiens*, thèse, Université Paris I, 2013, 96-98. Mais ces différentes études ont surtout abordé le sujet sous l'angle de la conquête romaine, c'est-à-dire le recours aux otages en tant qu'instrument utilisé par César non seulement pour soumettre et contrôler les Gaulois mais aussi pour montrer l'ampleur de ses victoires.

militaires des cités gauloises qui combattent la présence romaine. Ainsi, de 58 à 51 av. J.-C., des ligues anti-romaines se forment régulièrement en Gaule et sont garanties par une remise d'otages. Mais la pratique de la livraison d'otages a-t-elle réellement permis de garantir et de renforcer ces coalitions si l'on voit avec quelle promptitude elles se désagrègent ? En dépit de sa fonction cruciale de gage⁵ dans les accords entre peuples, la remise d'otages n'est pas systématiquement pratiquée par les Gaulois qui, pourtant, affrontent toujours l'ennemi romain en s'alliant.

Nous aborderons d'abord l'échange mutuel et la livraison unilatérale d'otages dans les différentes coalitions gauloises. Ensuite nous nous intéresserons à l'absence des otages comme caution dans certaines alliances, ce qui nous amène à soulever la question de l'efficacité de cette pratique diplomatique.

I- La remise d'otages dans les coalitions gauloises

Le recours aux otages est une institution bien connue des Gaulois. César fournit même des exemples de livraison d'otages pour garantir les alliances, traités de paix ou accords entre Gaulois antérieurs à son arrivée⁶. Les peuples de la Gaule mettent également cette pratique au service de la résistance contre Rome afin de protéger et renforcer leurs associations militaires. Ainsi, pour faire face à César, les Gaulois ont systématiquement recouru à des alliances stratégiques de 58 à 51 av. J.-C.⁷. Qu'elles soient restreintes à une partie de la Gaule⁸, à l'image des coalitions belge en 57 av. J.-C.⁹, armoricaine¹⁰ et aquitaine en 56 av. J.-C.¹¹, ou élargies, comme celles formées

⁵ La fonction de *pignus* ou gage de l'otage est attestée par Tite-Live, *Histoire romaine*, trad. par E. Lasserre, Paris, Garnier, 1949, II, 13 ; IX, 15; M. J. Moscovich, 1972, 4.

⁶ Battus par Arioviste et les Séquanes, les Éduens leur remettent des otages comme gages de leur soumission, *Guerre des Gaules*, I, 31, 7. Ambiorix évoque aussi la détention d'otages éburons chez les Atuatuques, *Guerre des Gaules*, V, 27.

⁷ Cette pratique est bien ancrée chez les Gaulois. Tite-Live relate les vagues d'invasion en Italie du nord des Gaulois regroupant plusieurs peuples, V, 33-35. D'ailleurs, E. Arbabe (53-68) fonde une partie de son argumentation sur cette tradition pour montrer que les relations entre Gaulois ne se limitent pas seulement à des conflits permanents contrairement au tableau général de la Gaule que peint César.

⁸ Nous adoptons la division tripartite de la Gaule que donne César dans son ouvrage à savoir la Celtique, l'Aquitaine et la Belgique, *Guerre des Gaules*, I, 1, 1 (*infra* Carte). Sur les différents peuples de la Gaule cf. E. Thévenot, *Histoire des Gaulois*, Paris, PUF, 1981, 35-45.

⁹ César, *Guerre des Gaules*, II, 1 ; II, 16.

¹⁰ César, *Guerre des Gaules*, III, 8.

¹¹ César, *Guerre des Gaules*, III, 23, 2-5.

autour d'Indutiomaros en 54 av. J.-C.¹² et de Vercingétorix en 52 av. J.-C.¹³, ces associations militaires ont toutes pour objectif de chasser les forces armées romaines. Elles sont garanties tantôt par le serment¹⁴, tantôt par la remise d'otages ou bien par les deux à la fois¹⁵. Dans les deux derniers cas de figure, les otages sont soit échangés mutuellement soit livrés sans contrepartie.

La première coalition anti-romaine qu'évoque César est celle de 57 av. J.-C. Elle rassemble tous les peuples de la Belgique sauf les Rèmes qui se déclarent pour Rome¹⁶. « *Omnes Belgas, quam tertiam esse Galliae partem [...] contra populum romanum coniurare obsidesque inter se dare* », indique César¹⁷. Les Belges profitent de l'absence du proconsul, occupé en Gaule citérieure et des quartiers d'hiver pris par ses troupes, pour mettre sur pied une alliance militaire. Ces peuples veulent en réalité prévenir une attaque éventuelle de l'armée de César et aider les autres Gaulois qui réprouvent la présence romaine. Cette coalition est formée par les Bellovaques, les Suessions, les Nerviens, les Atuatuques, les Éburons, les Atrébates, les Ambiens, les Morins, les Ménapes, les Calètes, les Vélocasses, les Viromandues, les Condruses, les Caerouesi et les Pemanes. Ces différents peuples mettent à la tête de l'alliance Galba, le roi des Suessions et échangent des otages pour garantir réciproquement leurs engagements¹⁸.

À leur tour, en 56 av. J.-C., les Aquitains s'associent pour venger la défaite des Sotiates et, en même temps, chasser Crassus et ses troupes de leur territoire. Dans cette guerre contre l'ennemi romain la première phase n'est assurée que par les

¹² César, *Guerre des Gaules*, V, 56. Cette coalition rassemble une partie de la Belgique et de la Celtique.

¹³ César, *Guerre des Gaules*, VII, 4. Cette association militaire regroupe la *tota Gallia*. Sur le personnage de Vercingétorix cf. P. M. Duval, « Autour de César. 3. Vercingétorix. L'Histoire et la légende », in *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, École Française de Rome, 1989, 167-171.

C. Goudineau, *Regard sur la Gaule*. Recueil d'articles, Paris, Actes sud, 2007, p. 275-277.

¹⁴ César, *Guerre des Gaules*, III, 8, 3 ; VII, 2.

¹⁵ La coalition des Aquitains (*Guerre des Gaules*, III, 23, 2) et la coalition gauloise après la mort d'Indutiomaros, (*Guerre des Gaules*, VI, 2).

¹⁶ Ce peuple choisit de se placer sous la protection de Rome, César leur accorde le titre de « Frères et consanguins du peuple romain ». Les Rèmes dépêchent une ambassade auprès de César pour lui témoigner leur soutien, acceptent de lui remettre « spontanément » des otages comme gage de leur fidélité et fournissent des informations à propos de la coalition des cités belges, *Guerre des Gaules*, II, 3-5 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, éd. G. Lachenaud, M. Coudry, Paris, Les Belles Lettres, 2011, XXXIX, 1. À propos de cette « spontanéité » cf. M. Gueye, 112-114.

¹⁷ « Tous les peuples de la Belgique, qui forme [...] un tiers de la Gaule, conspiraient contre Rome et échangeaient des otages », *Guerre des Gaules*, II, 1, 2-3.

¹⁸ César, *Guerre des Gaules*, II, 4,7.

Sotiates¹⁹. C'est le sort malheureux de ce peuple, dont la citadelle réputée inexpugnable est prise, qui décide les autres Aquitains à prendre les armes contre les troupes romaines. Subséquemment, ils mettent sur pied une coalition et « *legatos quoque uersus dimittere, coniurare, obsides inter se dare, copias parare coeperunt* »²⁰. Cette alliance compte les Tarbelles, les Bigerrions, les Ptianii, les Vocates, les Tarusates, les Elusates, les Gates, les Ausques, les Garunni, les Sibuzates, les Cocosates²¹.

En 53 av. J.-C.²², les Trévires s'unissent également à l'Éburon Ambiorix et poursuivent la révolte après la mort d'Indutiomarus. Cette fois-ci, la coalition, formée par les Trévires, Sénons, Carnutes, Nerviens, Atuatuques, Ménapes et Éburons, est garantie par un échange de serments et les subsides par celui d'otages. César explique que « *Inventis nonnullis ciuitatibus iureiurando inter se confirmant obsidibusque de pecunia cauent* »²³. C'est la seule fois qu'il indique que les otages garantissent « les subsides ». Dans toutes les autres alliances où ils interviennent, leur livraison semble assurer l'ensemble des engagements pris par les parties contractantes puisqu'aucune clause n'est spécifiquement couverte par la remise d'otages²⁴.

En revanche, en 52 av. J.-C., lors de la grande coalition gauloise sous l'égide de Vercingétorix, les promesses des contractants sont garanties non pas par un échange mutuel mais par une remise unilatérale d'otages²⁵. L'alliance anti-romaine, formée par le roi arverne, embrasse la *tota Gallia* à savoir la Belgique (sauf les Rèmes, les Lingons et les Trévires²⁶), l'Aquitaine et toute la Celtique avec les Armoricains. C'est la seule

¹⁹ Au début de la guerre, les Sotiates tiennent en échec les troupes de Crassus mais finalement, défaits et massacrés, ils se soumettent et perdent leur citadelle, César, *Guerre des Gaules*, III, 20-21.

²⁰ « Ils envoient de toutes parts des députés, échangent des serments, des otages, et mobilisent leurs forces », *Guerre des Gaules*, III, 23, 2.

²¹ César, *Guerre des Gaules*, III, 23, 2 ; III, 27, 1. Les Aquitains demandent même de l'aide à l'Espagne citérieure, *Guerre des Gaules*, III, 23.

²² Le chef trévire combat la présence romaine même si, pour César, il semble plutôt animé par un sentiment de jalousie à l'égard de son rival Cingétorix qui bénéficie de son soutien. Indutiomarus est finalement tué par les hommes de Labienus, César, *Guerre des Gaules*, V, 58.

²³ « Un certain nombre (de cités) consentent : on se lie par serment, les subsides sont garantis au moyen d'otages », *Guerre des Gaules*, VI, 2.

²⁴ M. J. Moscovich, *The Role of Hostages...*, 25-27 et C. Walker, 8 pensent que les otages ne garantissent pas seulement les clauses financières mais le traité dans son intégralité.

²⁵ Orose évoque cette alliance sans faire allusion aux otages remis à Vercingétorix, *Contre les Païens*, trad. par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, Belles Lettres, 1991, VI, 11.

²⁶ Lingons et Rèmes soutiennent César tandis que les Trévires sont pris dans des conflits contre les Germains. Ménapes et Leuques non plus ne figurent pas dans cette coalition. Ainsi tous ces peuples ne prennent pas part à l'assemblée de Bibracte, César, *Guerre des Gaules*, VII, 63.

fois qu'une entente gauloise est garantie par une remise d'otages sans contrepartie. Dans les autres cas de figure, les otages sont plutôt échangés entre peuples.

La connotation de la livraison unilatérale d'otages dans les commentaires de César est double : tantôt elle renvoie à un acte de soumission tantôt à un acte d'adhésion. Bien que la fonction de garant de l'otage ne varie point, le sens, quant à lui, change selon la nature de l'accord qui lie les parties.

Dans les rapports de domination comme ceux qui existent entre César, Arioviste et les Gaulois, la remise unilatérale d'otages garantit la soumission de la partie qui les livre. Ce sens est relevé et confirmé par César lui-même. N'avoue-t-il pas que la situation des Éduens, « réduits ignominieusement » à donner des otages à Arioviste et aux Séquanes, « lui paraissait, quand on songeait à la toute-puissance de Rome, une grande honte et pour la République et pour lui-même »²⁷ ? Cette perception dégradante de la remise d'otages sans contrepartie est également partagée par les Helvètes. En 58 av. J.-C., pour rejoindre le pays des Santons, ils demandent à César l'autorisation de traverser la Province. Le proconsul leur suggère alors de lui donner « des otages qui lui soient une garantie de l'exécution de leurs promesses » en échange de leur passage²⁸. À cette proposition ils rétorquent par un refus catégorique. Diviciacos, le chef de la délégation helvète, répond à César en ces termes : « *Ita Heluetios a maioribus suis institutos esse uti obsides accipere, non dare consuerint : eius rei populum romanum esse testem* »²⁹. Les Helvètes refusent de lui livrer des otages, en revanche, ils acceptent volontiers l'échange d'otages avec les Séquanes³⁰. Ce n'est qu'après leur défaite qu'ils consentent à remettre des otages à César. Après chaque affrontement et avant d'accepter toute soumission, César exige des Gaulois des otages³¹ qui constituent à ses yeux un « *standard prerequisite to the*

²⁷ « *Quod in tanto imperio populi romani turpissimum sibi et rei publicae esse arbitrabatur* », *Guerre des Gaules*, I, 33. César se sert de ce prétexte pour chasser Arioviste afin de lui prendre sa place en Gaule.

²⁸ « *Si obsides ab iis sibi dentur, uti ea quae polliceantur facturos intellegat* » écrit César, *Guerre des Gaules*, I, 14

²⁹ « Les Helvètes tenaient de leurs ancêtres un principe : ils recevaient des otages, ils n'en donnaient point ; le peuple romain pouvait en porter témoignage », *Guerre des Gaules*, I, 14. Dion Cassius confirme les dires de César, XXXVIII, 32 ; Appien, *Celtique*, 15 et Florus, *Histoire romaine*, III, 11 évoquent le projet de migration des Helvètes sans fournir de détails.

³⁰ L'Éduen Dumnorix s'occupe de cet échange d'otages pour garantir l'accord entre Séquanes et Helvètes. Les Séquanes laissent passer les Helvètes et, en contrepartie, les Helvètes ne commettent aucun dommage sur leurs terres, *Guerre des Gaules*, I, 19. Dion Cassius, qui relate l'épisode de la guerre que César mène contre les Helvètes, ne signale pas un échange d'otages entre Séquanes et Helvètes, XXXVIII, 32. Plutarque, dans son récit, garde le silence sur les otages, *Vie de César*, 20.

³¹ Avant d'accepter leur soumission, César exige des Rèmes de lui remettre des otages, *Guerre des Gaules*, II, 3. Les Helvètes, également, lui en fournissent avant d'entamer les négociations de paix, *Guerre des Gaules*, I, 27. Après la défaite de l'Aisne, Suessions, Bellovaques et Ambiens donnent des

granting of peace »³². Durant ses campagnes en Gaule, le proconsul utilise systématiquement cet outil de coercition dans sa stratégie de conquête. Arioviste également demande des otages aux Gaulois battus à Admagetobrige. Il les oblige ainsi à lui remettre en otages « leurs premiers citoyens et à jurer au nom de la cité qu'ils ne les redemanderaient pas, qu'ils n'imploreraient pas le secours de Rome, qu'ils ne chercheraient jamais à se soustraire à l'absolue domination des Séquanes »³³. En cas de *deditio*³⁴ ou de traités de paix, la livraison unilatérale d'otages, qu'elle soit spontanée ou contrainte, renvoie à une reconnaissance d'une position d'infériorité ou celle du vaincu³⁵.

En revanche, dans le cadre d'une coalition où les parties contractantes sont égales, la remise d'otages sans contrepartie traduit plutôt un acte qui cautionne leur adhésion. Les otages, livrés au chef de la coalition, assurent la participation effective des membres, précisément le fait de demeurer dans la coalition et de respecter les consignes comme le nombre d'hommes à fournir et les contributions matérielles. De fait l'otage est « *the symbol of the donor's inner will (animus) to fulfill the demands of the recipient, thus his honesty, faith or fides* »³⁶. Lorsqu'en 52 av. J.-C. Vercingétorix exige des coalisés des otages, c'est dans le but de les maintenir dans l'alliance anti-romaine et de s'assurer de leur fidélité. Certes le roi arverne, chef suprême de la coalition gauloise, ordonne aux cités alliées de lui fournir des otages et fixe les jours de livraison mais cet acte ne traduit aucunement une position d'infériorité des adhérents. À deux reprises, il enjoint aux cités membres de lui remettre des otages en guise de garantie de l'exécution de leurs engagements.

Dès la formation de sa coalition, Vercingétorix exige des premiers peuples de la Celtique, venus le rejoindre, des otages. Il s'agit des Sénons, Parisii, Pictons, Cadurques, Turons, Aulerques, Lémovices, Andes et Armoricaïns³⁷. Par la suite, les

otages à César pour leur soumission, *Guerre des Gaules*, II, 13-15. Défaits, les Sotiates livrent des otages à Crassus (*Guerre des Gaules*, III, 22) suivis par le reste des Aquitains (*Guerre des Gaules*, III, 27).

³² M. J. Moscovich, 1972, 187.

³³ *Guerre des Gaules*, I, 31.

³⁴ Sur la remise d'otages en cas de *deditio* cf. M. J. Moscovich, 1972, 16-21 et S. Thijs, « Hostages of Rome », in *Athens Journal of History*, 2016, 200-201.

³⁵ Selon Tite-Live, « c'était un ancien usage chez les Romains, envers un adversaire avec qui ni pacte, ni convention garantissant des droits égaux ne les liaient d'amitié, de ne pas le traiter comme pacifié sans qu'il eût auparavant livré tous ses biens sacrés et profanes, fait recevoir ses otages, sans qu'on lui eût enlevé ses armes et imposé des garnisons dans ses villes », XXVIII, 34, 7 ; S. Ndiaye, 151-152.

³⁶ S. Thijs, 204.

³⁷ César, *Guerre des Gaules*, VII, 4.

Rutènes³⁸, les Nitiobroges et les Gabales grossissent les rangs des insurgés et lui fournissent, à leur tour, des otages. Ainsi, « *qua oblata potestate omnibus his ciuitatibus obsides imperat, certum numerum militum ad se celeriter adduci iubet, armorum quantum quaeque ciuitas domi quodque ante tempus efficiat constituit* »³⁹.

La deuxième fois se produit lors de l'assemblée de Bibracte, la capitale des Éduens, qui marque un tournant décisif dans l'alliance gauloise et dans la guerre contre César. En effet, non seulement Vercingétorix est reconnu commandant suprême à l'unanimité en dépit de la prépondérance éduenne, mais également, pour la première fois, les peuples de la Celtique, de la Belgique et de l'Aquitaine se regroupent derrière lui⁴⁰. En réalité, c'est avec l'arrivée des Éduens dans la coalition que « la guerre prend une extension nouvelle »⁴¹ puisqu'ils parviennent à décider les cités hésitantes ou réfractaires à prendre part à la grande conjuration contre Rome. César, qui perd ses plus fidèles alliés, les Éduens, explique que lorsque leur « trahison fut connue des Bellovaques qui, déjà auparavant, s'étaient d'eux-mêmes montrés peu sûrs, ils se mirent à mobiliser et à préparer ouvertement les hostilités »⁴². Une fois investi, le chef arverne « *imperat reliquis ciuitatibus obsides diemque ei rei constituit* »⁴³.

Si, tout au long de son récit, l'auteur de la *Guerre des Gaules* relève la présence des otages dans les ligues gauloises anti-romaines, en revanche il ne fournit aucune information spécifique sur eux. Il se limite à employer les expressions comme « *obsides inter se dare* » pour notifier l'échange mutuel⁴⁴ ou « *obsides imperare* » pour préciser la remise unilatérale. Ainsi indique-t-il que les Belges « *contra populum romanum*

³⁸ Le Cadurque Luctérios, envoyé auprès des Rutènes, Nitiobroges et Gabales afin de les convaincre, reçoit d'eux des otages, César, *Guerre des Gaules*, VII, 7. Quant aux Bituriges, ils sont amenés à rejoindre la coalition par Vercingétorix lui-même à qui ils remettent des otages, César, *Guerre des Gaules*, VII, 5.

³⁹ « Investi de ces pouvoirs, il exige de tous ces peuples des otages, il ordonne qu'un nombre déterminé de soldats lui soit amené sans délai, il fixe quelle quantité d'armes chaque cité doit fabriquer, et avant quelle date », *Guerre des Gaules*, VII, 4.

⁴⁰ Selon César, la majeure partie des peuples de la Gaule répondent à l'appel du chef arverne, *Guerre des Gaules*, VII, 63 ; Orose, VI, 11.

⁴¹ César, *Guerre des Gaules*, VII, 63 ; Plutarque, *Vie de César*, 29. À partir de ce moment, d'une part la coalition s'élargit et se fortifie, d'autre part César perd ses alliés de toujours, les Éduens et leurs clients, Orose, VI, 11.

⁴² *Guerre des Gaules*, VII, 59.

⁴³ « Commande aux autres cités de lui fournir des otages, et fixe un jour pour leur remise », César, *Guerre des Gaules*, VII, 64.

⁴⁴ La même expression est utilisée concernant l'échange d'otages entre Séquanes et Helvètes : l'Éduen Dumnorix « amène les deux peuples à échanger des otages » « *obsidesque uti inter sese dent* », I, 9, 4. « *Quod obsides inter eos dandos curasset* », *Guerre des Gaules*, I, 19, 1.

coniurare obsidesque inter se dare »⁴⁵. Il reprend la même formulation lorsqu'il énonce que les Aquitains « *coniurare, obsides inter se dare, copias parare coeperunt* »⁴⁶. Quand Vercingétorix se retrouve à la tête de la coalition gauloise, le proconsul ne fait que signaler de manière laconique « *qua oblata potestate omnibus his ciuitatibus obsides imperat* »⁴⁷.

En dehors de l'emploi du pluriel, César ne donne des détails ni sur le statut social, ni sur l'âge, ni sur le sexe, ni sur le nombre d'otages livrés encore moins sur les modalités de la remise unilatérale ou de l'échange mutuel⁴⁸ d'otages au moment de la formation des différentes coalitions gauloises. En retour, il fournit quelques fois des informations sur le statut social et le nombre exact d'otages qu'il a reçus personnellement. Mais s'il donne de telles précisions, c'est surtout dans le but d'étaler l'ampleur et la matérialité de ses conquêtes puisque les otages qui lui sont livrés constituent une pièce essentielle dans son œuvre de propagande et de glorification⁴⁹. Malgré ce silence, l'on peut, quand même, estimer que le choix porté sur les otages tient « compte des liens existant entre les otages et ceux dont ils garantissaient la parole, et de l'intérêt que ces derniers y attachaient, faute de quoi l'institution perdrait toute efficacité »⁵⁰. Par conséquent, la sélection, certainement facilitée par les liens de parenté et de cohabitation réels et développés dans l'espace gaulois, s'effectue dans le cercle des « fils des contractants » ou de leurs neveux⁵¹. En effet, même si César ne précise pas l'origine sociale des otages livrés pour garantir les coalitions anti-romaines, l'on peut apprendre, à travers les exemples du chef éburon Ambiorix (qui remet son propre fils et son neveu aux Atuatuques⁵²) et des Éduens (qui livrent aux Séquanais « leurs premiers citoyens »⁵³) qu'ils sont non seulement de sexe masculin mais aussi ils sont

⁴⁵ « Conspiraient contre Rome et échangeaient des otages », *Guerre des Gaules*, II, 1, 1.

⁴⁶ « Échangent des serments, des otages, et mobilisent leurs forces », *Guerre des Gaules*, III, 23, 2

⁴⁷ « Il exige de tous ces peuples des otages », *Guerre des Gaules*, VII, 4.

⁴⁸ Tite-Live (XLIV, 23, 2-9) et Polybe (XXIX, 2-4) fournissent les témoignages les plus complets sur l'échange d'otages entre peuples, cf. *infra*.

⁴⁹ P. M. Duval, « Autour de César. 2. La déformation historique dans les commentaires, d'après Michel Rambaud », in *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, École Française de Rome, 1989, 144 ; M. Gueye, 122-123.

⁵⁰ R. Lonis, 1969, 137.

⁵¹ C. Jullian considère d'ailleurs que les enfants remis en otages garantissent en réalité « la fidélité de leurs pères », *Histoire de la Gaule*, vol. 2, Paris, Hachette, 412. Tacite explique que lors d'une remise d'otages les Germains choisissent les neveux des contractants, *La Germanie*, trad. par J. Perret, Les Belles Lettres, 1949, XX, 3,

⁵² Il précise d'ailleurs que c'est grâce à César qu'il a pu les reprendre, César, *Guerre des Gaules*, V, 27.

⁵³ César, *Guerre des Gaules*, I, 31 ; V, 27 ; VI, 12.

choisis parmi les parents proches des dirigeants. Cette sélection qui privilégie le statut social, pour rendre plus efficace cette pratique, est appliquée par César lui-même⁵⁴ et Arioviste⁵⁵ qui réclament toujours comme otages les enfants mâles des chefs gaulois.

En vérité, le proconsul de la Gaule ne dispose pas de renseignements complets sur les otages lorsqu'il s'agit d'alliances entre Gaulois. Soit ses informateurs les ignorent soit ils ne lui semblent pas aussi importants que ceux relatifs aux vellétés insurrectionnelles des cités⁵⁶ et aux effectifs ou stratégies militaires des Gaulois. Le manque d'intérêt de César ressort nettement à travers les questions qu'il pose à ces informateurs. Aux Rèmes⁵⁷, il ne demande à aucun moment le nombre d'otages échangés entre les Belges pour garantir leur alliance. Pourtant, il exige des renseignements détaillés concernant les capacités et forces militaires à la disposition de la coalition. C'est ainsi qu'il apprend les effectifs exacts que chaque peuple peut fournir pour la formation de l'armée de la coalition⁵⁸. De même, à l'issue de la grande assemblée de Bibracte, le proconsul adopte une démarche similaire vis-à-vis de la coalition autour de Vercingétorix⁵⁹. Encore une fois, César néglige de livrer des précisions à propos des otages gaulois remis au « commandant suprême ». En revanche, il donne la composition exacte de l'armée de la coalition et révèle même le nombre de soldats que chaque cité doit amener⁶⁰.

⁵⁴ Pour réussir à faire une telle sélection César sollicite certainement les services de ses informateurs. Il ordonne aux Rèmes de lui remettre « les enfants de leurs chefs », *Guerre des Gaules*, II, 5. Après la soumission des Suessions, il choisit les otages parmi les « premiers personnages de leur cité dont deux fils » du roi Galba, *Guerre des Gaules*, II, 13. Il exige d'Indutiomaros « ses fils et ses proches » comme otages, *Guerre des Gaules*, V, 4.

⁵⁵ Arioviste réclame aux Gaulois « comme otages les enfants des plus grandes familles », *Guerre des Gaules*, I, 31.

⁵⁶ César est toujours informé des projets d'insurrection des Gaulois à temps.

⁵⁷ Peuple allié de Rome, les Rèmes informent toujours César des agissements des autres Belges. Ce sont encore les Rèmes qui mettent au courant César des vellétés insurrectionnelles des Bellovaques après la défaite de Vercingétorix, César, *Guerre des Gaules*, VIII, 6.

⁵⁸ L'armée de la coalition doit compter : 100 000 Bellovaques, 50 000 Suessions, 50 000 Nerviens, 25 000 Morins, 15 000 Atrébates, 10 000 Atuatuques, 10 000 Éburons, 10 000 Ambiens, 10 000 Calètes, 10 000 Véliocasses, 10 000 Viromandues, 10 000 Condruces, 10 000 Caeroesi, 10 000 Pemanes et 7 000 Ménapes, César, *Guerre des Gaules*, I, 4.

⁵⁹ Le nombre d'hommes que chaque cité doit fournir est une décision de l'assemblée des chefs et non celle de Vercingétorix qui propose de faire appel à tous les hommes en état de porter des armes, César, *Guerre des Gaules*, VII, 75.

⁶⁰ Les effectifs sont les suivants : 35 000 hommes pour les Éduens et leurs clients (Ségusiaves, Ambivarètes, Aulerques Brannovices, Blannovii) ; 35 000 hommes pour les Arvernes et leurs vassaux (les Eleutètes, les Cadurques, les Gabales, les Vellavii) ; 12 000 hommes pour les Séquanais, les Sénons, les Bituriges, les Santons, les Rutènes et les Carnutes ; 10 000 hommes pour les Bellovaques ; 8 000

Le nombre d'otages remis varie-t-il selon qu'il s'agit d'un échange ou d'une livraison unilatérale ? L'échange mutuel exige-t-il que chaque contractant livre un nombre similaire d'otages ? Le nombre d'otages remis sans contrepartie ou échangés, pour garantir les alliances anti-romaines, s'établit-il suivant la méthode appliquée au moment de fixer les effectifs militaires que chaque cité doit fournir ? La logique suivie lors de la formation des armées gauloises se fonde principalement sur les ressources humaines, la puissance militaire et politique de chaque peuple⁶¹. Au moment d'exiger des otages, César applique une méthode analogue, en prenant en compte aussi la situation interne et le degré d'implication dans les insurrections des peuples soumis, puisque le chiffre fixé change souvent d'un peuple à un autre⁶². Il indique qu'il a reçu comme otages 600 Bellovaques⁶³, 200 Trévires⁶⁴, 40 Trinovantes⁶⁵, 600 Sénons⁶⁶, choisis dans les meilleures familles. En revanche, tout au long de son récit, César ne donne pas la moindre indication sur le nombre d'otages livrés ou échangés entre peuples de la Gaule.

II- L'absence d'otages comme garantie dans les coalitions gauloises

Certes, par leur personne, les otages servent de caution pour sceller les alliances militaires gauloises et viennent renforcer parfois le serment⁶⁷. Toutefois, il convient de relever qu'ils ne sont pas systématiquement présents au moment de conclure les accords mentionnés par César. En effet, la coalition des Sédunes et Vérages en 56 av.

hommes pour les Pictons, les Turons, les Parisii et les Helvètes ; 5 000 hommes pour les Ambiens, les Médiomatrices, les Petrocorii, les Nerviens, les Morins, les Aulerques Cénomans et les Nitiobroges ; 4 000 hommes pour les Atrébates ; 3 000 hommes pour les Vélocasses, les Lexovii, les Aulerques Eburovices ; 1 000 hommes pour les Rauraques et les Boïens ; 20 000 hommes pour l'ensemble des cités armoricaines (Coriosolites, Redons, Ambibarii, Calètes, Osismes, Lémovices, Unelles), César, *Guerre des Gaules*, VII, 75. Notons que les Bellovaques, sous prétexte de vouloir affronter seuls les Romains, refusent de se soumettre à la décision de l'assemblée qui leur demande de fournir 10 000 hommes. C'est d'ailleurs sur la prière de l'Atrébate Commios, l'ancien allié de César, qu'ils consentent à envoyer 2 000 hommes seulement, César, *Guerre des Gaules*, VII, 75.

⁶¹ Les peuples les plus puissants (dotés d'une forte clientèle et de ressources matérielles supérieures) fournissent plus d'hommes, César, *Guerre des Gaules*, I, 4 ; VII, 75.

⁶² Sur la variation du nombre d'otages exigés par César des peuples de la Gaule cf. M. Gueye, 115-118.

⁶³ César, *Guerre des Gaules*, II, 15.

⁶⁴ César, *Guerre des Gaules*, V, 4.

⁶⁵ César, *Guerre des Gaules*, V, 20.

⁶⁶ César, *Guerre des Gaules*, VII, 11.

⁶⁷ Dans les cas d'alliances garanties par un échange de serments et d'otages comme celles des Aquitains et des Trévires, la prestation de serment précède la remise d'otages.

J.-C.⁶⁸, celle des Armoricaïns sous l'égide des Vénètes la même année⁶⁹, celles d'Ambiorix⁷⁰ et d'Indutiomaros en 54 av. J.-C.⁷¹, celle des Carnutes à la suite de la mort d'Acco⁷² et celle des Bellovaques⁷³ après l'échec de Vercingétorix ne sont pas garanties par une remise d'otages. Du moins César ne l'indique pas. Or les seules informations dont nous disposons sur les otages gaulois sont livrées par le proconsul. En fait, le *Bellum Gallicum* reste le seul document qui aborde, de manière détaillée, le processus de formation des différentes coalitions gauloises anti-romaines. Les autres sources, qui ont pourtant relaté la conquête de la Gaule, ne permettent pas de compléter les renseignements fournis par César encore moins de les vérifier. Globalement elles abordent cette guerre sous l'angle d'une succession d'affrontements et de victoires militaires des armées du proconsul⁷⁴. Si Dion Cassius n'évoque l'échange d'otages dans aucune coalition gauloise⁷⁵, Plutarque, lui, garde le silence sur la résistance organisée

⁶⁸ Séduanes et Vénètes reprennent les armes et s'attaquent à Servius Galba et ses troupes pour non seulement chasser les Romains des Alpes mais aussi pour reprendre leurs otages, César, *Guerres des Gaules*, III, 1-3.

⁶⁹ En 56 av. J.-C. aussi, les Armoricaïns, sous l'égide des Vénètes, mettent sur pied une coalition pour recouvrer leurs otages remis à Crassus. « Ils jurent de ne rien faire que d'un commun accord et de courir tous les mêmes chances ». Cette association n'est pas garantie par une remise d'otages mais plutôt par un échange de serments. À cette coalition d'abord armoricaine viennent s'ajouter les Osismes, les Lexovii, les Namnètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Ménapes, César, *Guerres des Gaules*, III, 8

⁷⁰ *Guerre des Gaules*, V, 28-38. Il forme une coalition avec les Atuatuques, Nerviens, Centrons, Grudii, Lévaques, Pleumoxii, Geidumnes.

⁷¹ Le chef trévire crée une ligue qui rassemble Sénons, Carnutes, Nerviens et Atuatuques, César, *Guerre des Gaules*, V, 56.

⁷² César, *Guerre des Gaules*, VII, 1. Les alliés « engagent leur parole, et sur les étendards réunis [cérémonie qui, dans leurs mœurs, est ce qu'il y a de plus sacré] », ils jurent de ne pas abandonner les Carnutes, « quand ils se seront déclarés ». Mais César ne précise pas ici les cités membres de la coalition autour des Carnutes.

⁷³ César, *Guerre des Gaules*, VIII, 6. Cette alliance est dirigée par le Bellovaque Corréos et l'Atrébate Commios. Elle regroupe les Bellovaques, les Ambiens, les Aulerques, les Calètes, les Veliocasses, et les Atrébates.

⁷⁴ Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 46-47 ; II, 56 ; Florus, *Histoire romaine*, III, 11, Appien, *Celtique*, 15 et Suétone, *César-Auguste*, 25 retiennent plutôt dans leur récit les performances militaires de César et de ses troupes.

⁷⁵ Dion Cassius, qui, apparemment ne suit pas César, ne fait allusion qu'à un échange de serments, XXXIX, 1-40. Sur la source utilisée par Dion Cassius dans sa narration de la conquête de la Gaule cf. G. Zecchini, *Cassio Dione e la guerra gallica di Cesare*, Milan, 1978, 99 sq et J.-M. Roddaz, « De César à Auguste : L'image de la monarchie chez un historien du siècle des Sévères. Réflexions sur l'œuvre de Dion Cassius, à propos d'ouvrages récents », in *R.É.A.*, 1983, 85-1-2, 67-87. De même Florus ne fait pas allusion aux otages gaulois alors qu'il consacre tout le chapitre 11 du livre III de son ouvrage à la conquête de la Gaule, III, 11.

par les Gaulois⁷⁶. Le témoignage de César demeure par conséquent capital en dépit de ses inexactitudes, contradictions et falsifications⁷⁷.

L'absence d'otages comme caution dans ces coalitions anti-romaines peut-elle être interprétée comme un oubli ou une ignorance de la part de César et signifier ainsi que le processus de leur formation se conforme toujours au même schéma⁷⁸ ? Nous en doutons fort compte tenu de l'intérêt particulier et justifié que César accorde aux différents intrigues et agissements des habitants de la Gaule. Il est probable que, pour des raisons stratégiques, ces peuples choisissent, à la place des otages, le serment, une « modalité particulière d'assertion » qui appuie, assure et solennise pacte, engagement et déclaration⁷⁹. L'échange de serments, rite oral, complété par un rite manuel, placé sous la protection des dieux⁸⁰, a l'avantage d'être non seulement plus commode et rapide, mais surtout plus discret. Les peuples de la Gaule, d'une part animés par le désir ardent de retrouver leur autonomie d'antan, d'autre part conscients de la puissance de l'armée romaine, misent surtout sur la discrétion et l'improvisation pour prendre à revers l'ennemi. César ne manque pas de relever, à plusieurs reprises, la précipitation avec laquelle les coalitions sont formées et estime qu'en général « *ut sunt Gallorum subita et repentina consilia* »⁸¹. Dion Cassius se fait l'écho de cette opinion lorsqu'il écrit que « les Gaulois n'ont de mesure ni dans la

⁷⁶ « En moins de dix ans qu'a duré sa guerre dans les Gaules, il a pris d'assaut plus de huit cents villes, il a soumis trois cents nations différentes, et combattu, en plusieurs batailles rangées, contre trois millions d'ennemis, dont il en a tué un million et fait autant de prisonniers » relève Plutarque, *Vie de César*, 15, 5.

⁷⁷ À ce propos cf. L.-A. Constans, *Introduction à la Guerre des Gaules*, p. XI-XVI. Dans « Autour de César. 2. La déformation historique dans les commentaires, d'après Michel Rambaud », P. M. Duval revient sur les critiques développées par les historiens modernes, en particulier M. Rambaud, à propos du *Bellum Gallicum*, 139-145. À juste titre, il insiste sur l'importance du témoignage de César en relevant qu'il « est le premier Romain qui ait passé au moins six mois par an en Gaule indépendante pendant huit ans, le seul qui en ait connu directement ou par l'intermédiaire de ses lieutenants toutes les tribus encore libres », « Autour de César. 1. La « relation des exploits de Jules César. La guerre des Gaules », 118. Sur l'état sporadique de la documentation de l'histoire de la Gaule, cf. J. Harmand, *La Gaule indépendante et la conquête, in Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 av. J.-C.)*, T. 2, Paris, PUF, 1997, 700-702 et 718-719 (*Nouvelle Clío*).

⁷⁸ E. Arbabe, considère que l'échange d'otages et de serments constitue une règle pour garantir les coalitions gauloises, *op. cit.*, 62.

⁷⁹ E. Benveniste, « L'expression du serment dans la Grèce ancienne », in *Revue de l'histoire des religions*, n°1-3, 1947, 81-82.

⁸⁰ R. Lonis, « La valeur du serment dans les accords internationaux en Grèce classique », in *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 6, 1980, 268.

⁸¹ « Les décisions des Gaulois sont soudaines et impulsives », *Guerre des Gaules*, III, 8, 3. Plus loin il relève qu'ils « sont pour prendre des armes enthousiastes et prompts », *Guerre des Gaules*, III, 19, 6.

crainte ni dans l'audace »⁸². Mais cette promptitude à prendre les armes, dont parle César et qu'il utilise d'ailleurs pour les dénigrer, n'est pas seulement un trait caractéristique des Gaulois⁸³. Elle constitue également une stratégie imposée par les circonstances. En effet, ces peuples attendent toujours l'absence de César en Gaule non seulement pour conspirer et former leur alliance mais aussi pour chasser ses troupes afin de reprendre leur liberté. Par conséquent, ils disposent de peu de temps. Ils prennent des décisions soudaines dans le but de surprendre les armées romaines. C'est ainsi qu'en 56 av. J.-C., dans les Alpes, Sédunes et Vérages reprennent subitement les hostilités. Voulant profiter du départ de César en Italie et de la diminution des effectifs de Galba⁸⁴, ils attaquent par surprise ses troupes installées chez eux pour l'hiver. De même les Vénètes, « le peuple le plus puissant de l'Armorique », prennent brusquement en otages T. Sillius et Q. Vélianus et réclament à P. Crassus leurs propres otages alors que César se trouve à Illyricum. À leur suite, Esuvii et Coriosolites retiennent en otages M. Trébius et T. Terrassidius venus chercher du blé⁸⁵. Grâce à cette initiative hâtive, les Vénètes réussissent à former autour d'eux une coalition anti-romaine et « toute la côte est promptement gagnée à leur avis »⁸⁶. Et, pour sceller leur alliance, les Armoriciens « jurent de ne rien faire que d'un commun accord et de courir tous la même chance »⁸⁷. Le piège tendu par Ambiorix à Sabinus et l'attaque surprise de son camp en l'absence de César sont aussi de réels succès pour les Éburons⁸⁸. La débâcle des Romains permet au chef éburon de gagner à sa cause les Atuatuques, les Nerviens, les Centrons, les Grudii, les Lévaques, les Pleumoxii et les Geidumnes⁸⁹. De la même manière, l'attaque soudaine et heureuse de Cénabum par les Carnutes, pour venger la mort d'Acco⁹⁰, a fortement galvanisé les Arvernes sous la

⁸² XXXIX, 45.

⁸³ « Autant les Gaulois sont, pour prendre les armes, enthousiastes et prompts, autant ils manquent pour supporter les revers de fermeté et de ressort », *Guerre des Gaules*, III, 19. « Les Gaulois en général aiment le changement et sont prompts à partir en guerre », *Guerre des Gaules*, III, 10

⁸⁴ Galba détache deux cohortes de la XII^e légion et les envoie chercher du blé, César, *Guerre des Gaules*, III, 2.

⁸⁵ *Guerre des Gaules*, III, 8, 3-4. P. Crassus, à la tête de la VII^e légion, s'installe pour l'hiver chez les Andes et envoie des préfets et tribuns militaires auprès des peuples voisins pour chercher du blé, *Guerre des Gaules*, III, 7.

⁸⁶ César, *Guerre des Gaules*, III, 8, 5 ; Dion Cassius, XXXIX, 40.

⁸⁷ César, *Guerre des Gaules*, III, 8, 3. Cette coalition compte les Vénètes, Osismes, Lexovii, Namnètes, Ambiliates, Morins, Ménapes, Diablintes.

⁸⁸ César, *Guerre des Gaules*, V, 31-37 ; Dion Cassius, XL, 4-5 ; Plutarque, *Vie de César*, 27.

⁸⁹ César, *Guerre des Gaules*, V, 38-39.

⁹⁰ Accusé d'être l'instigateur de la révolte des Sénons et Carnutes, Acco est jugé puis condamné à mort lors de l'assemblée de Durocortorum par César, *Guerre des Gaules*, VI, 4 ; VI, 44.

conduite de Vercingétorix qui met sur pied la coalition la mieux organisée dans cette guerre menée contre Rome⁹¹. Même si généralement ces attaques surprises ont une portée limitée, elles ont néanmoins offert aux Gaulois l'opportunité de manifester leur refus en combattant résolument les ambitions impérialistes du proconsul.

Le déclenchement soudain des hostilités, parfois même au mépris des accords scellés, déploré souvent par César⁹², ne permet pas toujours aux révoltés, qui veulent également garder secret leur dessein, d'échanger des otages. César souligne, maintes fois, le mystère qui entoure les projets des Gaulois. Lors de la formation de la coalition autour d'Indutiomaros, les chefs se réunissent dans des endroits éloignés et dans le secret de la nuit. Selon César, « depuis que s'était répandu le bruit de cet échec où Sabinus avait trouvé la mort, presque toutes les cités de Gaule parlaient de guerre, elles envoyaient de tous côtés des courriers et des ambassades, s'informant de ce que méditaient les autres et d'où partirait le soulèvement ; des réunions se tenaient la nuit dans des lieux déserts »⁹³.

Lors de la grande conjuration formée pour venger la mort d'Acco, César constate, encore une fois, qu'« *indictis inter se principes Galliae conciliis siluestribus ac remotis locis* »⁹⁴. La discrétion recherchée afin d'éviter que le proconsul, qui dispose d'un vaste réseau d'espionnage⁹⁵, ne découvre leur projet s'explique aisément. Si l'on se réfère à la description du déroulement de l'échange d'otages entre les rois Persée et Gentius faite par Polybe et Tite-Live⁹⁶, l'on se rend compte facilement que les remous occasionnés par l'envoi et la réception d'otages de part et d'autre attirent assurément

⁹¹ Les Gaulois veulent profiter de l'absence de César « retenu par les troubles de Rome », *Guerre des Gaules*, VII, 1.

⁹² Combien de fois César, croyant la Gaule pacifiée, doit faire face à de nouvelles insurrections ? Galba est surpris par l'attaque conjuguée des Séduces et des Véragres, car convaincu qu'« aucun acte d'hostilité n'était à craindre » après la livraison d'otages, *Guerre des Gaules*, III, 3. De même le soulèvement des Vénètes surprend César qui considère la Gaule pacifiée après la soumission des Belges et des Séduces et la remise d'otages, *Guerre des Gaules*, III, 7 ; III, 10.

⁹³ *Guerre des Gaules*, V, 53.

⁹⁴ « Les principaux de la Gaule s'entendent pour tenir des conciliabules dans des lieux écartés, au milieu des bois », *Guerre des Gaules*, VII, 1.

⁹⁵ César est informé par ses propres espions et par les Rèmes des faits et gestes des Gaulois. À propos de l'exploitation du renseignement militaire par César dans ses campagnes, cf. N. J. E. Austin et N. B. Rankov, *Exploratio : Military and political intelligence in the Roman world from the Punic war to the battle of Adrianople*, London, 1995, 74 sq.

⁹⁶ La précision et les détails de leur description font de leurs témoignages une référence essentielle pour comprendre la procédure de l'échange d'otages dans le monde antique même s'ils ne constituent pas forcément un modèle pour les Gaulois.

l'attention et suscitent la suspicion⁹⁷. D'ailleurs, ces mouvements sont largement amplifiés par le nombre des coalisés. C'est pourquoi les Carnutes exhortent les cités alliées à s'engager par des serments solennels, autour des étendards réunis en faisceau et d'éviter un échange d'otages, « car cela risquerait d'ébruiter leur projet »⁹⁸. Par conséquent, l'absence d'otages, comme forme de garantie, lors de la constitution des alliances militaires entre Gaulois, n'est pas toujours fortuite.

Par ailleurs, le recours aux otages n'empêche pas toujours l'effritement des associations militaires. Si pour mettre sur pied leurs coalitions, les Gaulois, de manière systématique, se concertent et cherchent à les préserver en recourant à un échange de serments et/ou d'otages, en cas de débâcle, chaque peuple prend sa décision seul en dépit de leur promesse de rester unis⁹⁹. Lors de la première coalition belge la remise d'otages n'a pas maintenu les membres dans l'alliance. Les Belges s'unissent et échangent mutuellement des otages. Grâce à cette alliance, ils forment une grande armée pour faire face à César. Mais la coalition ne survit pas à la bataille de l'Aisne. En effet, à la suite de leur déroute, elle se scinde en deux : ceux qui se rendent et ceux qui poursuivent la lutte. Sans se concerter préalablement, successivement les Suessions, les Bellovaques et les Ambiens¹⁰⁰ se rendent et livrent des otages à César. Seuls les Nerviens, qui forment une nouvelle coalition autour d'eux, tentent désespérément de résister jusqu'à la bataille de la Sambre¹⁰¹. Dans la coalition qui regroupe les Aquitains, également, la défaite infligée par Crassus à leur armée crée une scission. Une grande partie de l'Aquitaine se soumet rapidement tandis que les peuples qui « habitent aux confins » n'acceptent pas¹⁰². L'auteur de la *Guerre des Gaules* accuse la légèreté d'esprit et le penchant pour les nouveautés des Gaulois. Car, pour lui, « autant les Gaulois sont, pour prendre les armes, enthousiastes et prompts, autant ils manquent

⁹⁷ Polybe, XXIX, 2-4 ; Tite-Live, XLIV, 23, 2-9. D'après leur récit, en 168 av. J.-C., pour faire face à Rome, les rois Persée et Gentius échangent des otages afin de garantir leur alliance. Persée envoie un émissaire pour recevoir la parole du roi illyrien et ses otages. De son côté, le roi d'Illyrie délègue son ambassadeur à Persée pour recueillir son serment et ses otages. Devant le camp de Persée les otages macédoniens et illyriens sont alors échangés.

⁹⁸ César, *Guerre des Gaules*, VII, 2.

⁹⁹ Les chefs armoricains, réunis autour des Vénètes, jurent de « ne rien faire que d'un commun accord et de courir tous la même chance », *Guerre des Gaules*, III, 8. De même, au moment de la formation de la coalition celtique pour venger Acco, les Carnutes, à la tête du mouvement, « demandent aux autres membres de jurer de ne pas les abandonner quand ils se seront déclarés », *Guerre des Gaules*, VII, 2.

¹⁰⁰ Les Suessions capitulent et livrent leurs armes et des otages à César, *Guerre des Gaules*, II, 13 ; les Bellovaques, eux, fournissent 600 otages et rendent leurs armes à César, *Guerre des Gaules*, II, 15 ; les Ambiens sont soumis au même traitement, *Guerre des Gaules*, II, 15.

¹⁰¹ César, *Guerre des Gaules*, II, 28.

¹⁰² César, *Guerre des Gaules*, III, 27.

pour supporter les revers de fermeté et de ressort »¹⁰³. Impatients de mettre sur pied des coalitions bien organisées (car fondées sur une concertation et une tenue d'assemblée pour désigner un chef et échanger des garanties), les Gaulois se montrent néanmoins incapables de les maintenir et d'en faire une force suffisamment puissante pour tenir tête aux troupes romaines peu nombreuses¹⁰⁴. Or, fondé essentiellement sur la confiance¹⁰⁵, le recours aux otages, en tant que forme de garantie, devient inefficace lorsque les contractants rompent leurs engagements sans préavis.

La seule coalition qui parvient à retenir les cités membres jusqu'à la défaite finale est celle de 52 av. J.-C. En effet, en dépit des revers essuyés successivement par Vercingétorix et son armée à Vellaunodunum¹⁰⁶, Cénabum¹⁰⁷, Noviodunum¹⁰⁸ et Avaricum¹⁰⁹, la cohésion continue à prévaloir dans l'alliance même si, après la prise de leur ville, Sénons, Carnutes et Bituriges se soumettent à l'ennemi. Pour protéger sa coalition, le chef arverne impose à ses alliés de lui remettre des otages sans contrepartie et brandit un éventail de châtiments, absent dans les alliances précédentes, pour mieux s'assurer de leur fidélité. Ainsi, dès la formation de sa

¹⁰³ César, *Guerre des Gaules*, III, 19. César reproche aux Éduens qui ont rejoint Vercingétorix leur « légèreté qui est si naturelle à ce peuple », *Guerre des Gaules*, VII, 42. E. Thévenot considère également le tempérament changeant des Gaulois comme un des plus grands obstacles à leur unité, *op. cit.*, 112-113.

¹⁰⁴ D'après César, « en Gaule, non seulement toutes les cités, tous les cantons et fractions de cantons, mais même, peut-on dire, toutes les familles sont divisées en partis rivaux », *Guerre des Gaules*, VI, 11. L'absence de cohésion dans les cités et entre les peuples de la Gaule, due soit aux luttes de factions soit aux intrigues de Rome, considérée comme une des causes de l'échec de la résistance gauloise, est, depuis César relevée par de nombreux auteurs comme C. Jullian, 135-141 ; E. Thévenot, 113-120 ; J.-L. Cadoux, « *Gallia divisa* : les divisions intestines de la Gaule au temps de César : l'exemple de la Belgica », in *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2^{ème} trimestre, 1980, 257-265 ; J. France, « Forêts et Peuples "forestiers" de Gaule Belgique d'après le *Bellum Gallicum* de César. Contribution à l'étude des divisions de la Gaule », *Revue archéologique de Picardie*, n°1-2, 1985, 13-14. C. Goudineau résume bien cette situation lorsqu'il relève que « pendant près de 98% du temps, l'armée de César [est] appuyée par des auxiliaires de Gaule transalpine et de Gaule inférieure commandés par leurs chefs, ravitaillée par des peuples de Gaule », *César et la Gaule*, Paris, Errance, 2000, p. 272 (*Points*).

¹⁰⁵ M. J. Moscovich, 1972, 4-10 et S. Thijs, 203-204 ont bien établi que la remise d'otages est étroitement liée à la *fides*.

¹⁰⁶ Ville des Sénons. César l'assiège pendant trois jours et oblige la population à se rendre, *Guerre des Gaules*, VII, 11.

¹⁰⁷ Ville des Carnutes. Assiégée, la population tente de s'enfuir mais César pille et brûle la ville, *Guerre des Gaules*, VII, 11.

¹⁰⁸ Ville des Bituriges. Attaquée par César, la population se rend, *Guerre des Gaules*, VII, 12-13.

¹⁰⁹ Ville des Bituriges, farouchement défendue par les Gaulois, elle est prise d'assaut par César qui n'épargne aucune frange de la population, *Guerre des Gaules*, VII, 28.

coalition, Vercingétorix fixe des règles contraignantes afin d'amener les alliés à respecter leurs engagements mutuels. Selon César,

« à la plus grande activité, il joint une sévérité extrême dans l'exercice du commandement ; la rigueur des châtiments rallie ceux qui hésitent. Pour une faute grave, c'est la mort par le feu et par toutes sortes de supplices ; pour une faute légère, il fait couper les oreilles au coupable ou lui crever un œil, et il le renvoie chez lui, afin qu'il serve d'exemple et que la sévérité du châtiment subi frappe les autres de terreur »¹¹⁰.

Le succès de cette alliance anti-romaine s'explique certes par le charisme et les qualités de stratégie du chef arverne qui déploie une activité diplomatique intense, par le contexte particulier d'une Gaule révoltée par les agissements de César mais aussi par les différentes garanties dont il s'entoure. Non seulement il exige des otages des Gaulois mais aussi il utilise la torture en cas de manquement aux engagements pris¹¹¹. La force dissuasive et coercitive du châtiment a certainement évité les trahisons au sein de la coalition que favorise l'absence d'une cohésion forte entre cités gauloises. Le recours à la torture est-il réellement mis en exécution ou juste brandi comme une intimidation ? Il convient de relever que, dans son discours propagandiste qui cherche à discréditer Vercingétorix afin de mieux justifier ses actions en Gaule, César le présente comme un individu qui n'hésite pas à user de la force pour rallier les Gaulois à sa cause. Signalons toutefois que le proconsul n'indique pas si son ennemi a soumis les otages à des supplices pour contraindre leurs cités à honorer leurs promesses. Néanmoins, en optant pour la livraison unilatérale d'otages, Vercingétorix dispose d'un véritable moyen de pression sur les cités membres de la coalition. Contrairement à l'échange, la remise d'otages sans contrepartie écarte d'emblée la menace de représailles. La crainte que suscitent les mauvais traitements infligés aux otages, fils des dirigeants, incite leurs gouvernements, qui ne disposent pas d'une arme similaire pour riposter, à se plier à la volonté du détenteur¹¹². C'est pourquoi d'ailleurs, tout en usant de leur autorité, influence et argent, les Éduens n'ont pas hésité à agiter le spectre du châtiment pour rallier toutes les cités craintives et irrésolues. Avec la prise de Noviodunum, une place stratégique dans le dispositif de César qui y « avait rassemblé tous les otages de la Gaule, du blé, de l'argent des caisses publiques, une grande partie de ses bagages et de ceux de l'armée, il y avait envoyé un grand nombre de chevaux achetés en Italie et en Espagne en vue de la présente guerre »¹¹³, les

¹¹⁰ *Guerre des Gaules*, VII, 4.

¹¹¹ Mais à Bibracte il ne fait pas référence aux châtiments, *Guerre des Gaules*, VII, 64.

¹¹² De peur de voir leurs enfants maltraités par Arioviste, les chefs Gaulois ont secrètement demandé de l'aide à César pour chasser le chef germain, César, *Guerre des Gaules*, I, 31.

¹¹³ *Guerre des Gaules*, VII, 55 ; Dion Cassius, XL, 38. Samarobriva, moins important que Noviodunum, a servi également de lieu de détention aux otages gaulois en possession de César, *Guerre des Gaules*, V, 47.

Éduens ont à leur disposition une arme stratégique. « Comme ils détiennent les otages que César avait laissés chez eux, leur supplice sert à terrifier ceux qui hésitent »¹¹⁴. Ainsi transforment-ils les otages en leur possession en moyen de pression pour contraindre les cités hésitantes et réfractaires à rejoindre le camp des coalisés. C'est ainsi qu'ils parviennent à rassembler la *tota Gallia*, puisque Noviodunum renferme un riche échantillonnage d'otages remis par tous les peuples de la Gaule à César, et à faire prendre ainsi au conflit une dimension nouvelle.

Conclusion

En somme, le *Bellum Gallicum* de César, la source la plus complète de la conquête de la Gaule, montre clairement que la pratique de la remise d'otages est bien connue des Gaulois mais livre peu de détails sur les modalités et le fonctionnement de cette institution dans l'organisation de la résistance gauloise face à Rome. Les failles de cet usage diplomatique, largement mises en évidence par la dislocation rapide des coalitions et le recours au serment, ne dénotent pourtant pas son caractère obsolète et inopérant. En effet, en dépit des insuffisances que comporte cette institution, les Gaulois la choisissent pour garantir leur dernière coalition qui s'avère d'ailleurs la plus forte et la mieux structurée dans leur guerre contre Rome. C'est plutôt l'absence d'une cohésion affirmée dans l'espace géopolitique de la Gaule, conséquence d'une organisation sociopolitique minée par le régime de clientélisme et des luttes hégémoniques entre cités, qui n'a pas permis à la pratique de la remise d'otages de jouer pleinement son rôle de garant. Malgré les nombreuses alliances mises sur pied régulièrement, constituer un front cohérent et résistant face à Rome s'est avéré une tâche difficile voire impossible pour les Gaulois.

¹¹⁴ César, *Guerre des Gaules*, VII, 63.

Carte : La Gaule de César et ses peuples



Source : P. M. Duval, « Autour de César 1.... », p. 121.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

César, *Guerre des Gaules*, texte établi et traduit par L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1964.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, éd. G. Lachenaud, M.Coudry, Paris, Les Belles Lettres, 2011.

Orose, *Contre les Païens*, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, Belles Lettres, 1991.

Plutarque, *Vie de César*, texte établi et traduit par E. Chambry, R. Flacelière, Paris, Les Belles Lettres, 1975.

Polybe, *Histoire*, traduit par P. Waltz, Paris, Garnier, 1921.

Suétone, *César-Auguste*, texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 2002.

Tite Live, *Histoire romaine*, traduit par E. Lasserre, Paris, Garnier, 1949.

Ouvrages et articles

Allen J., *Hostages and Hostage-Taking in the Roman Empire*, New York, Cambridge University Press, 2006.

Arbabe E., *Du peuple à la cité. Vie politique et institutions en Gaule chevelue depuis l'indépendance jusqu'à la fin des Julio-claudiens*, thèse de doctorat, Université Paris I, 2013.

Aymard A., « Philippe de Macédoine, otage à Thèbes », *Études d'Histoire Ancienne*, Paris, PUF, 1967, p. 418-435.

Aymard A., « Les otages carthaginois à la fin de la deuxième guerre punique », *Études d'Histoire Ancienne*, Paris, PUF, 1967, p. 436-450.

Benveniste E., « L'expression du serment dans la Grèce ancienne », *Revue de l'histoire des religions*, tome 134, n°1-3, 1947, p. 81-94.

Cadoux J.-L., « *Gallia divisa* : les divisions intestines de la Gaule au temps de César : l'exemple de la Belgica », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2^{ème} trimestre, 1980, p. 257-265.

Duval P. M., « Autour de César. 1. La relation des exploits de Jules César. La guerre des Gaules », *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, École Française de Rome, 1989. p. 111-137.

Duval P. M., « Autour de César. 2. La déformation historique dans les commentaires, d'après Michel Rambaud », *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, École Française de Rome, 1989, p. 139-161.

Duval P. M., « Autour de César. 3. Vercingétorix. L'Histoire et la légende », *Travaux sur la Gaule (1946- 1986)*, Rome, École Française de Rome, 1989. p. 163-175.

France J., « Forêts et Peuples "forestiers" de Gaule Belgique d'après le *Bellum Gallicum* de César. Contribution à l'étude des divisions de la Gaule », *Revue archéologique de Picardie*, n°1-2, 1985, p. 13-20.

Garlan Y., « Études d'histoire militaire et diplomatique », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1965, 89-2, p. 332-338.

Goudineau C., *César et la Gaule*, Paris, Errance, 2000 (*Points*).

Goudineau C., *Regard sur la Gaule. Recueil d'articles*, Paris, Actes sud, 2007.

Grimal P., « Ce que l'Empire de Rome apportait aux Gaulois », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°2, juin 1985, p. 202-213.

Gueye M., « Les otages dans le règlement des conflits et la conquête : l'exemple du *Bellum Gallicum* », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines, Université Cheikh Anta Diop*, n°35, 2005, p. 109-125.

Jullian C., *Histoire de la Gaule*, vol. 2, Paris, Hachette, 1920.

Harmand J., « La Gaule indépendante et la conquête », in *Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 av. J.-C.)*, T. 2, Paris, PUF, 1997, p. 700-726 (*Nouvelle Clio*).

Lonis R., *Les usages de la guerre entre Grecs et Barbares des guerres médiques au milieu du IV^e s. av. J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres, 1969.

Lonis R., « Les otages dans les relations internationales en Grèce classique », *Mélanges offerts à Léopold Sédar Senghor*, Dakar, 1977, p. 215-234.

Lonis R., « La valeur du serment dans les accords internationaux en Grèce classique », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 6, 1980, p. 267-286.

Moscovich M. J., *The Role of Hostages in Roman Foreign Policy*, Thesis, MacMaster University, Ontario, 1972.

Moscovich M. J., « *Obsidibus Traditis* : Hostages in Caesar's *De Bello Gallico* », *The Classical Journal*, Vol. 75, n°2, 1979, p. 122-128.

Ndiaye S., « Le recours aux otages à Rome sous la République », *Dialogues d'histoire ancienne*, 1995, 21-1, p. 149-165.

Roddaz J.-M., « De César à Auguste : l'image de la monarchie chez un historien du siècle des Sévères. Réflexions sur l'œuvre de Dion Cassius, à propos d'ouvrages récents », *R.É.A.*, 1983, 85-1-2, p. 67-87.

Thévenot E., *Histoire des Gaulois*, Paris, PUF, 7^e éd., 1981.

Thijs S., « Hostages of Rome », *Athens Journal of History*, 2016, p. 199-211.

Walker C., *Hostages in Republican Rome*, Center for Hellenic Studies, Washington, 2005.